

Belgium-Verviers: Insurance services**OJ S 5/2023 06/01/2023****Contract notice****Services****Legal Basis:**

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Société publique de Gestion de l'Eau

National registration number: 0420.651.980_22465

Postal address: Rue des écoles

Town: Verviers

NUTS code: BE3 Région wallonne

Postal code: 4800

Country: Belgium

E-mail: vincent.paeps@spge.be**Internet address(es):**Main address: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=468815>Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=468815>**I.2. Information about joint procurement**

The contract is awarded by a central purchasing body

I.3. CommunicationThe procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=468815>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=SPGE-MP22.059-F02>**I.4. Type of the contracting authority**

Body governed by public law

I.5. Main activity

Environment

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Marché de services d'assurances Tous Risques Electroniques, Informatiques et Matériel Divers de la centrale d'achat SPGE

Reference number: SPGE-MP22.059-F02_0

II.1.2.

Main CPV code

66510000 Insurance services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Assurances Tous Risques Electroniques et Informatiques

II.1.5. Estimated total value**II.1.6. Information about lots**

This contract is divided into lots: no

II.2. Description**II.2.2. Additional CPV code(s)**

66510000 Insurance services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE3 Région wallonne

II.2.4. Description of the procurement

assurances Tous Risques Electroniques,
Informatiques et Matériel Divers de la centrale d'achat SPGE

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value**II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system**

Duration in months: 12

This contract is subject to renewal: yes

Description of renewals:

Les polices prendront effet le 01/01/2024 à 00:00h et sont conclues pour une première période de 1 an obligatoire et se renouvelleront ensuite tacitement pour des périodes successives d'un an, avec une durée maximale de 4 ans.

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information**Section III: Legal, economic, financial and technical information**

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Le soumissionnaire produit le Document unique de marche européen, qui consiste en une déclaration sur l'honneur propre actualisée et qui est acceptée par le pouvoir adjudicateur à titre de preuve a priori en lieu et place des documents ou certificats délivrés par des autorités publiques ou des tiers pour confirmer que le candidat concerné ne se trouve pas dans l'une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016; Situation juridique personnelle de l'opérateur économique - droit d'accès au marché public : Extraits des Articles 67 à 68 de la Loi du 17 juin 2016 relatifs aux motifs d'exclusion obligatoires :

"Art.67 §1. Sauf dans le cas où le candidat ou le soumissionnaire démontre conformément à l'article 70, avoir pris des mesures suffisantes afin de démontrer sa fiabilité, le pouvoir adjudicateur exclut, à quelque stade de la procédure que ce soit, un candidat ou un soumissionnaire de la participation à la procédure de passation, lorsqu'il a été établi ou qu'il est informé de quelque autre manière que ce candidat ou ce soumissionnaire a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l'une des infractions suivantes : participation à une organisation criminelle, corruption, fraude, infractions terroristes, infractions liées aux activités terroriste ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction, blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme, travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains, occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. Est également exclu, le soumissionnaire qui a occupé des ressortissants de pays tiers en séjour illégal, même en l'absence d'une condamnation coulée en force de chose jugée et ce, dès l'instant où cette infraction a été constatée par une décision administrative ou judiciaire, en ce compris par une notification écrite en exécution de l'article 49. 2 du code pénal social.

Art 68§1. Sauf exigences impératives, l'adjudicateur exclut à quelque stade de la procédure de passation que ce soit la participation à une procédure d'un candidat ou d'un soumissionnaire qui ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou cotisations de sécurité sociale.

§2. Le Roi détermine les dettes fiscales et sociales à prendre en considération ainsi que les modalités additionnelles en la matière..."

Extraits de l'article 69 - Motifs d'exclusion facultatifs :

« § 1. 1° Lorsque le pouvoir adjudicateur peut démontrer, par tout moyen approprié, que le candidat ou le soumissionnaire a manqué aux obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail, visées à l'article 7;

2° Lorsque le candidat ou le soumissionnaire est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation...

3° Lorsque le pouvoir adjudicateur peut démontrer par tout moyen approprié que le candidat ou le soumissionnaire a commis une faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité ;

4° Lorsque le pouvoir adjudicateur dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le candidat ou le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procède à des ententes en vue de fausser

la concurrence, au sens de l'article 5, alinéa 2.

5° Lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts au sens de l'article 6 par d'autres mesures moins

Intrusives ; 6° Lorsqu'il ne peut être remédié à une distorsion de la concurrence résultant de la participation

préalable des candidats ou soumissionnaires à la préparation de la procédure de passation, visée à l'article

52, par d'autres mesures. (voir les documents du marché).

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Une Déclaration du chiffre d'affaires global d'un seuil annuel minimum de 250.000 € au cours des trois derniers exercices disponibles de la publication du présent avis et signée par la personne apte juridiquement à engager le candidat assureur.

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les branches d'assurance auxquelles se réfère le marché réalise au cours des trois dernières années. Il s'agit des chiffres d'affaires (en termes de primes) des compagnies d'assurances.

Minimum level(s) of standards possibly required:

un seuil minimum annuel de 200.000,00 Eur

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Renseignements et formalités pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Le soumissionnaire doit apporter la preuve de son agrément pour pratiquer le (s) branche(s) d'assurance du/des lot(s) concerné(s) faisant l'objet du marché et ce en vue de démontrer qu'il dispose de l'expérience et de moyens suffisants pour l'exécution du marché.

Pour les candidats belges une référence d'attestation d'entreprise agréée pour pratiquer les activités d'assurance (site FSMA ou Banque Nationale de Belgique ou encore référence mentionnée sur le site du Moniteur Belge)

Pour les candidats étrangers : un certificat équivalent émis par l'autorité concernée de l'Etat membre de l'Union Européenne indiquant les branches d'assurance pour lesquelles les prestataires sont agréés et la preuve de l'existence d'un siège d'exploitation en Belgique.

- Une liste d'au moins trois missions similaires (du secteur privé ou public, dont au moins une dans le secteur public ainsi que au minimum deux références en centrale de marchés publics) au cours des 3 dernières années en indiquant la description de la mission (soit de la branche d'assurance spécifique) et les personnes de contact.

- La preuve qu'il dispose de collaborateurs techniques francophones avec un minimum 3 années d'expérience respectivement dans la Production des branches concernées par le marché et dans la Gestion des sinistres. Les curriculums vitae de la personne responsable principal et de son doublon doivent être présentés.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Classe: N/A, Catégorie: N/A

III.2. Conditions related to the contract

III.2.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular professionReference to the relevant law, regulation or administrative provision:

Compagnies d'assurance uniquement, les candidatures/offres de, par ou avec des courtiers en assurance et/ou consultants ne seront pas acceptées.

III.2.2. Contract performance conditions

Les conditions d'exécution seront indiquées dans le cahier Spécial des Charges qui sera mis à disposition des candidats sélectionnés.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Competitive procedure with negotiation

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.5. Information about negotiation

The contracting authority reserves the right to award the contract on the basis of the initial tenders without conducting negotiations

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 02/02/2023 Local time: 11:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 4 (from the date stated for receipt of tender)

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about electronic workflows

Electronic invoicing will be accepted

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat

Postal address: rue de la science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

Internet address: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=468815>

VI.4.2. Body responsible for mediation procedures

Official name: Comité de direction SPGE

Postal address: Rue des écoles, 17-19

Town: Verviers

Postal code: 4800

Country: Belgium

Internet address: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=468815>

VI.4.4. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Conseil d'Etat

Postal address: rue de la science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.5. Date of dispatch of this notice

02/01/2023